

Programme de paratir à l'arc :

Directives relatives au transport du personnel de soutien aux athlètes

Date d'approbation

1 février 2023

Date de mise en vigueur

1 février 2023

Mise à jour :

Cycle de révision

Équipe de direction technique para, annuellement

En lien avec

n/a

Préambule :

Cette politique a pour but de décrire et d'aborder les besoins généraux et le soutien que peuvent nécessiter les para-archers dans leur environnement d'entraînement quotidien ou en compétition, et qui sont habituellement pris en charge par la famille ou par des travailleurs de soutien. Ce document a été conçu pour aider les archers dans la planification et l'organisation du transport vers les événements en tant que membre d'une équipe nationale. Veuillez consulter la politique suivante. S'il faut y apporter des modifications, veuillez contacter le responsable du programme pour discuter des prochaines étapes. Le financement accordé à des fins de soutien au-delà de ce que prévoit Tir à l'arc Canada, est décrit dans l'Entente annuelle de l'athlète de paratir à l'arc dans l'annexe 2.

Objectif :

L'objectif de ce document est d'aborder les rôles, les responsabilités et les critères liés au soutien pouvant être requis au quotidien et dans l'environnement d'entraînement d'un para-archer, tout en participant à un événement en tant que membre de l'équipe nationale. Tir à l'Arc Canada reconnaît que le soutien dont chaque athlète a besoin sur une base quotidienne peut varier. L'objectif est de soutenir les athlètes, afin de maximiser leur indépendance lors des événements et dans le processus menant aux Jeux paralympiques ou parapanaméricains, tout en reconnaissant les besoins en matière de soutien en dehors de l'environnement de compétition.

Application de cette politique :

Cette politique s'applique au moment où un archer est sélectionné pour représenter Tir à l'arc Canada à l'un des événements suivants et dans l'environnement de compétition :

- Jeux paralympiques
- Jeux parapanaméricains
- Championnats du monde de paratir à l'arc
- Événements de classement para de la World Archery
- Autres événements majeurs auxquels Tir à l'arc Canada peut envoyer et désigner une équipe nationale

L'environnement de compétition comprend toute session d'entraînement, compétition ou réunion au cours de laquelle l'athlète reçoit un soutien et un entraînement liés à un événement. Cela inclut le terrain de jeu, les réunions d'équipe et les comptes rendus, ainsi que toute autre séance identifiée par l'entraîneur et/ou le gérant d'équipe de l'événement.

Rôles et responsabilités :

Veillez noter que les entraîneurs et les gérants d'équipe sont souvent des bénévoles désignés pour un événement spécifique par Tir à l'arc Canada. Leur rôle est de fournir un soutien technique aux athlètes durant la compétition et d'aider à développer un environnement qui favorise le soutien et le succès de l'archer. Tout ce qui ne fait pas partie de l'événement ou des camps d'entraînement est en dehors de leur champ d'activité, et on ne s'attend pas à ce qu'ils apportent leur aide, ni à ce qu'ils soient en mesure de le faire.

- I. Entraîneur nommé par Tir à l'arc Canada
 - A. Organiser toutes les réunions d'équipe et les séances d'entraînement.
 - B. Fournir un soutien technique aux athlètes durant les entraînements et les compétitions.
 - C. Faire office d'agent pour les athlètes pour lesquels un agent est nécessaire.
 - D. Signaler tout incident (santé, environnement, etc.) à Tir à l'arc Canada à travers des rapports d'incidents si aucun gérant d'équipe n'est présent à l'événement.
 - E. Respecter les politiques et procédures de Tir à l'arc Canada.

- II. Athlètes
 - A. Représenter Tir à l'arc Canada au mieux de ses capacités en tout temps.
 - B. Communiquer tout problème ou inquiétudes aux entraîneurs et/ou au gérant d'équipe.
 - C. Respecter les politiques et procédures de Tir à l'Arc Canada, surtout le Code de conduite et d'éthique, et l'Entente des membres de l'équipe.
 - D. Communiquer avec le gérant d'équipe pour tout problème hors du terrain de jeu.
 - E. Communiquer avec l'entraîneur pour toute question technique ou liée à la compétition.
 - F. Communiquer avec l'entraîneur au sujet de l'équipement des athlètes avant et pendant l'événement.
 - G. Respecter les demandes de réunions ou de rassemblements d'équipe de l'entraîneur ou du gérant et être ponctuel à ces événements.
 - H. Signaler toute maladie ou blessure d'un athlète.

- III. Gérants d'équipe
 - A. Prendre en charge toute la logistique liée à l'événement, y compris le voyage, l'hôtel, le transport, les inscriptions, etc.
 - B. Aider à toute la logistique sur le terrain, par exemple en communiquant les horaires de transport, les changements d'horaire des compétitions ou des entraînements.
 - C. Répondre à tout problème lié à l'événement lorsqu'il se présente.
 - D. Apporter un soutien aux athlètes et aux entraîneurs lors de la compétition, sur le terrain de jeu, et lors de tout événement comme les réunions d'équipe, tel que décrit par le personnel d'entraînement.
 - E. Signaler tout incident (santé, environnement, etc.) à Tir à l'arc Canada à travers des rapports d'incidents.
 - F. Respecter les politiques et procédures de Tir à l'arc Canada.

- IV. Soutien aux athlètes (travailleurs de soutien et/ou soutien familial)
 - A. Être en mesure de fournir une assistance à votre athlète dans toutes les activités liées à sa vie quotidienne, en dehors de l'environnement de compétition tel qu'à l'hôtel, ou en dehors des périodes de compétition ou d'entraînement.

- B. Respecter les demandes de réunions ou de rassemblements d'équipe de l'entraîneur ou du gérant.
- C. Respecter l'environnement de compétition et se retirer de l'environnement de compétition. Possibilité d'être spectateur, le cas échéant.
- D. Signaler toute maladie ou blessure qui pourrait affecter l'athlète pendant l'événement. Respecter les politiques et procédures de Tir à l'Arc Canada, surtout le Code de conduite et d'éthique.
- E. Être responsable de son propre transport vers le lieu de compétition en tant que spectateur. Le personnel de soutien aux athlètes ne sera pas autorisé à entrer dans l'environnement de compétition, ce qui signifie qu'il n'aura pas accès au transport de l'événement ni au terrain de jeu.